

**Province de Québec
Ville de Saint-Philippe**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Philippe, tenue à la salle du conseil de l'édifice situé au 2235, route Édouard-VII, le 9 octobre 2018, à 19 h, à laquelle il y avait quorum, le tout conformément à la loi.

Sont présent(e)s : Madame la conseillère Manon-Josée D'Auteuil
Madame la conseillère Martine Labelle
Monsieur le conseiller Vincent Lanteigne
Monsieur le conseiller Justin Gagné
Madame la conseillère Sylvie Messier
Monsieur le conseiller Dany Goyette

Formant quorum sous la présidence de madame la mairesse Johanne Beaulac

Sont aussi présents : Madame Manon Thériault, greffière
Monsieur Martin Lelièvre, directeur général

La mairesse ouvre la séance à 19 h 01.

**ORDRE DU JOUR
SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE SAINT-PHILIPPE
du 9 octobre 2018, 19 h**

1. ORDRE DU JOUR

1.1 Approbation de l'ordre du jour

2. ADMINISTRATION GÉNÉRALE, GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES

2.1 Approbation du procès-verbal de la dernière séance

2.2 Appui à la Coalition A30

2.3 Appui à la Fédération de l'UPA de la Montérégie - Projet de protection des bandes riveraines

2.4 Adoption - Règlement numéro 1016-01-RIP modifiant le règlement numéro 1016-00-RIP relatif aux animaux

2.5 Don de biens inutilisés à un organisme sans but lucratif

2.6 Acquisition des lots 6 002 221 et 6 002 222 du cadastre du Québec - Boucle de virage rue Roger et fossé de drainage

3. RESSOURCES HUMAINES ET RELATIONS DE TRAVAIL

3.1 Prolongation de l'embauche d'un coordonnateur des Services techniques

3.2 Démission d'un pompier - André Chassé

3.3 Démission d'une technicienne en documentation surnuméraire - Lise Forcier

4. FINANCES ET TRÉSORERIE

4.1 Ratification de la liste des chèques émis pour le mois

4.2 Approbation des comptes à payer du mois

4.3 Aménagements divers au parc Gérard-Laframboise - abrogation de la résolution 18-06-144

4.4 Modification de la résolution 16-12-318 - Approbation de modifications au contrat GTP-2016-03 - Agrandissement et aménagement de l'immeuble situé au 2225, route Édouard-VII, aux fins de le convertir en centre communautaire

4.5 Modification de la résolution 17-11-272 - Octroi de contrat - Installation d'un ensemble de contrôle de ventilation

5. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

5.1 Soirée de reconnaissance Montérégienne - Prix du Bénévolat en loisir et en sport Dollard-Morin

6. GÉNIE ET TRAVAUX PUBLICS

6.1 Octroi de contrat - Location d'équipement de géolocalisation pour équipements de déneigement

6.2 Octroi de contrat - Location bureau de chantier

6.3 Octroi de contrat - Travaux de fondations granulaires et de pavage sur diverses rues - Appel d'offres GEN-2018-16

7. SÉCURITÉ INCENDIE

8. PLANIFICATION ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

8.1 Dérogation mineure - DM-2018-052 – 16, rue Louis-Riel – implantation dérogatoire d'un pavillon (lot 2 713 912 du cadastre du Québec)

8.2 Approbation - Recommandations - Comité consultatif d'urbanisme (CCU) - Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

8.3 Démission et nomination - Membres du comité consultatif d'urbanisme (CCU) - Conseil municipal

9.1. Varia

9.2. Informations de madame la mairesse

9.3. Questions des gens de la salle

9.4. Levée de la séance

9.4.1 Levée de la séance

ORDRE DU JOUR

18-10-205 Approbation de l'ordre du jour

Il est proposé par la conseillère Manon-Josée D'Auteuil et résolu à l'unanimité d'approuver l'ordre du jour de la présente séance ordinaire.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE, GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES

18-10-206 Approbation du procès-verbal de la dernière séance

Il est proposé par le conseiller Justin Gagné et résolu à l'unanimité d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 septembre 2018.

18-10-207 Appui à la Coalition A30

CONSIDÉRANT que l'A-30 est un lien névralgique non seulement pour la Rive-Sud, mais pour l'ensemble de la grande région métropolitaine;

CONSIDÉRANT que l'A-30 contribue à l'économie québécoise par son rôle incontournable pour le transport de marchandises;

CONSIDÉRANT que l'A-30 est déjà à saturation complète et souffre de congestion chronique;

CONSIDÉRANT qu'avec l'arrivée imminente du réseau express métropolitain, les chantiers en cours et projets futurs, comme le nouveau pont Champlain, la réfection du pont-tunnel Louis-Hippolyte-La Fontaine et le projet de développement du port de Montréal à Contrecoeur, la congestion ne fera qu'augmenter au cours des prochaines années;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Sylvie Messier et résolu à l'unanimité que la Ville de Saint-Philippe s'engage à continuer ses actions pour faire

pression auprès des instances gouvernementales afin de mettre en place des solutions permanentes et concrètes pour décongestionner l'A-30 et améliorer de façon substantielle le transport des personnes et des marchandises sur cette artère.

18-10-208 Appui à la Fédération de l'UPA de la Montérégie - Projet de protection des bandes riveraines

CONSIDÉRANT la demande d'appui de la Fédération de l'UPA de la Montérégie au Projet de protection des bandes riveraines de la Montérégie;

CONSIDÉRANT que ce projet vise la mobilisation des producteurs agricoles afin que le respect de la bande riveraine soit intégré à la régie des cultures des entreprises agricoles de la Montérégie;

CONSIDÉRANT que ce projet vise différents résultats, notamment le respect généralisé de la bande riveraine par les producteurs agricoles;

CONSIDÉRANT que la Fédération de l'UPA sollicite l'appui de la ville pour participer aux formations théorique et pratique (2) qui seront offertes dans la MRC;

CONSIDÉRANT que la Fédération de l'UPA sollicite l'appui de la ville pour participer à une rencontre avec les différents intervenants afin de coordonner les actions permettant l'atteinte des objectifs du projet;

CONSIDÉRANT que le respect de la bande riveraine contribue au maintien de la qualité de l'eau et de la biodiversité;

CONSIDÉRANT que les bandes riveraines sont de compétences municipales;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Dany Goyette et résolu à l'unanimité :

D'APPUYER le Projet de protection des bandes riveraines de la Fédération de l'UPA de la Montérégie.

D'ACCEPTER de participer aux formations théorique et pratique.

D'ACCEPTER de participer à une rencontre avec les différents intervenants afin de coordonner les actions permettant l'atteinte des objectifs du projet.

18-10-209 Adoption - Règlement numéro 1016-01-RIP modifiant le règlement numéro 1016-00-RIP relatif aux animaux

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du 11 septembre 2018;

CONSIDÉRANT qu'un projet de règlement a également été déposé lors de cette séance;

CONSIDÉRANT QUE l'objet du règlement et sa portée ont été mentionnés;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par la conseillère Manon-Josée D'Auteuil et résolu à l'unanimité d'adopter le règlement numéro 1016-01-RIP modifiant le règlement numéro 1016-00-RIP relatif aux animaux.

18-10-210 Don de biens inutilisés à un organisme sans but lucratif

Il est proposé par le conseiller Justin Gagné et résolu à l'unanimité de faire don à l'organisme sans but lucratif «Les Greniers de Joseph» des biens inutilisés dont la liste est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

18-10-211 Acquisition des lots 6 002 221 et 6 002 222 du cadastre du Québec - Boucle de virage rue Roger et fossé de drainage

CONSIDÉRANT la promesse de vente d'immeubles signée par Gestion Dclinc inc. en faveur de la Ville concernant les lots 6 002 221 et 6 002 222 du cadastre du Québec;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par la conseillère Sylvie Messier et résolu à l'unanimité d'acquérir, avec garantie légale, pour fins municipales, de Gestion Dclinc inc. ou de tout autre propriétaire, les lots 6 002 221 et 6 002 222 du cadastre du Québec au prix de 4 815,00 \$, plus les taxes applicables.

Le lot 6 002 221 est d'une superficie de 132,6 mètres carrés et il est acquis aux fins d'aménager un cercle de virage à l'extrémité de la rue Roger alors que le lot 6 002 222 contient 50 mètres carrés et constitue une partie du fossé de drainage des eaux de surface de la rue Roger.

De mandater Me Éline Rivard, notaire, pour préparer l'acte de vente de même que tous les autres documents requis à cette fin.

D'autoriser la mairesse ou le maire suppléant et la greffière ou le directeur général à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte de vente et tous les autres documents requis à cette fin.

Que les deniers requis au paiement de ces dépenses soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02 320 00 711.

La présente résolution abroge la résolution numéro 16-12-325 - Échange de terrains à des fins municipales (boucle de virage sur la rue Roger), à toute fin que de droit.

RESSOURCES HUMAINES ET RELATIONS DE TRAVAIL

18-10-212 Prolongation de l'embauche d'un coordonnateur des Services techniques

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite poursuivre sa démarche de restructuration de son Service du génie et des travaux publics (services techniques);

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par le conseiller Vincent Lanteigne et résolu à l'unanimité de prolonger l'embauche de monsieur Michel Binet au poste de coordonnateur des Services techniques aux conditions prévues au contrat établissant les conditions de travail et la rémunération de monsieur Binet pour la période du 1er novembre 2018 au 31 octobre 2019.

D'autoriser la mairesse ou le maire suppléant et le directeur général ou la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, ledit contrat de travail.

Que les deniers requis au paiement du salaire de monsieur Binet soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02 310 00 111 et réservés au budget pour l'année 2019.

18-10-213 Démission d'un pompier - André Chassé

CONSIDÉRANT la démission de monsieur André Chassé, pompier, en date du 24 septembre 2018;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Martine Labelle et résolu à l'unanimité d'accepter la démission de monsieur André Chassé au poste de pompier au Service de sécurité incendie Saint-Philippe/Saint-Mathieu, en date du 24 septembre 2018.

DE REMERCIER ce dernier pour les services rendus à la Ville de Saint-Philippe.

18-10-214 Démission d'une technicienne en documentation surnuméraire - Lise Forcier

CONSIDÉRANT la démission de madame Lise Forcier en date du 2 octobre 2018;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Vincent Lanteigne et résolu à l'unanimité d'accepter la démission de madame Lise Forcier, au poste de technicienne en documentation surnuméraire au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, en date du 2 octobre 2018.

DE REMERCIER cette dernière pour les services rendus à la Ville de Saint-Philippe.

FINANCES ET TRÉSORERIE

18-10-215 Ratification de la liste des chèques émis pour le mois

CONSIDÉRANT le dépôt de la liste des chèques émis, remise en copie à chacun des membres du conseil;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Sylvie Messier et résolu à l'unanimité d'entériner la liste des chèques émis du 6 septembre au 1er octobre 2018, tel que décrit ci-après :

DATE	NOS CHÈQUES	MONTANTS
2018-09-06	M 403 à M 406 et 38064 à 38086	106 850,62 \$
2018-09-13	38123 à 38125	2 197,76 \$
2018-09-20	M 407 à M 408 et 38126 à 38150	334 615,46 \$
2018-09-27	M 409 à M 411 et 38151 à 38176	300 796,56 \$
2018-10-01	38177 à 38178	11 982,75 \$
TOTAL		756 443,15 \$

18-10-216 Approbation des comptes à payer du mois

CONSIDÉRANT le rapport préparé par la directrice du Service des finances et de la trésorerie de la Ville concernant la liste des comptes à payer;

CONSIDÉRANT la liste des comptes à payer remise en copie à chacun des membres du conseil;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Dany Goyette et résolu à l'unanimité d'approuver les comptes à payer suivants :

LISTE #	MOIS	RÈGLEMENT D'EMPRUNT	MONTANT	COMPTE	NUMÉROS DE CHÈQUES
1	2018-10		196 776,36 \$	FAG	38196 à 38284
2	2018-10	Règlement #397	54 874,09 \$	FDI	125 & 126
TOTAL			251 650,45 \$		

QUE les comptes à payer sont payables par chèques, tel que ci-haut décrit.

QUE la directrice du Service des finances et de la trésorerie soit autorisée à effectuer le paiement de ces comptes à même les disponibilités budgétaires.

18-10-217 Aménagements divers au parc Gérard-Laframboise - abrogation de la résolution 18-06-144

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé, au cours de l'été, à l'amélioration de ses installations au parc Gérard-Laframboise;

CONSIDÉRANT QUE la dépense découlant de ces améliorations a été affectée au fonds de parc en vertu de la résolution 18-06-144;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier les modalités de financement de ces achats et travaux;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Manon-Josée D'Auteuil et résolu à l'unanimité d'autoriser l'achat des équipements et la réalisation des travaux suivants au parc Gérard-Laframboise:

- l'agrandissement du stationnement sur le côté du terrain de balles, pour un montant maximal de 23 500 \$, incluant les taxes;
- l'installation d'un filet de protection au terrain de balle-molle du côté de l'agrandissement du stationnement, pour un montant maximal de 12 500 \$, incluant les taxes;
- l'installation d'un réservoir pour récupérer les eaux du jeu d'eau, pour un montant maximal de 12 500 \$, incluant les taxes.

Que les deniers requis au paiement de ces dépenses soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-750-00-712. Ces travaux sont subventionnés dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018 (TECQ).

La présente résolution abroge la résolution numéro 18-06-144 - Aménagements divers au parc Gérard-Laframboise - Affectation du fonds de parc, à toutes fins que de droit.

18-10-218 Modification de la résolution 16-12-318 - Approbation de modifications au contrat GTP-2016-03 - Agrandissement et aménagement de l'immeuble situé au 2225, route Édouard-VII, aux fins de le convertir en centre communautaire

Il est proposé par le conseiller Justin Gagné et résolu à l'unanimité de modifier la résolution 16-12-318 - Approbation de modifications au contrat GTP-2016-03 - Agrandissement et aménagement de l'immeuble situé au 2225, route Édouard-VII, aux fins de le convertir en centre communautaire par le remplacement du dernier paragraphe des conclusions par le suivant:

«QUE les deniers requis au paiement de cette dépense d'un montant approximatif de 116 293,84 \$, plus les taxes applicables, soient puisés au règlement d'emprunt numéro 397 décrétant une dépense et un emprunt de 3 675 000 \$ pour l'exécution des travaux d'agrandissement et d'aménagement de l'immeuble situé au 2225, route Édouard-VII aux fins de le convertir en centre communautaire et pour le paiement des honoraires professionnels s'y rapportant, pour une somme de 69 293,84 \$, plus les taxes applicables.»

18-10-219 **Modification de la résolution 17-11-272 - Octroi de contrat - Installation d'un ensemble de contrôle de ventilation**

Il est proposé par la conseillère Martine Labelle et résolu à l'unanimité de modifier la résolution 17-11-272 - Octroi de contrat - Installation d'un ensemble de contrôle de ventilation par le remplacement du dernier paragraphe des conclusions par le suivant:

«QUE les deniers requis au paiement de cette dépense soient puisés à même le règlement numéro 397 décrétant une dépense et un emprunt de 3 675 000 \$ pour l'exécution des travaux d'agrandissement et d'aménagement de l'immeuble situé au 2225, route Édouard-VII aux fins de le convertir en centre communautaire et pour le paiement des honoraires professionnels s'y rapportant.»

LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

18-10-220 **Soirée de reconnaissance Montérégienne - Prix du Bénévolat en loisir et en sport Dollard-Morin**

CONSIDÉRANT la candidature de Café Liberté 50 Saint-Philippe présentée dans le cadre du Prix du Bénévolat en loisir et en sport Dollard-Morin dans la catégorie «volet soutien au bénévolat entreprise - organisme»;

CONSIDÉRANT QUE la soirée reconnaissance Montérégienne au cours de laquelle seront remis les prix aura lieu le 26 octobre 2018 à Sainte-Julie;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu pour la Ville de Saint-Philippe d'y être représentée;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Justin Gagné et résolu à l'unanimité

D'AUTORISER l'achat de trois billets, dont un pour un membre de l'organisme, au prix unitaire de 65 \$, incluant les taxes, pour la soirée de reconnaissance tenue dans le cadre du Prix du Bénévolat en loisir et en sport Dollard-Morin qui se tiendra à Sainte-Julie le 26 octobre 2018.

D'AUTORISER le remboursement des frais et dépenses que les participants engageront à cette occasion sur présentation de pièces justificatives.

QUE les deniers requis au paiement de cette dépense soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02 110 00 493.

GÉNIE ET TRAVAUX PUBLICS

18-10-221 **Octroi de contrat - Location d'équipement de géolocalisation pour équipements de déneigement**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Philippe veut surveiller ses opérations de déneigement;

CONSIDÉRANT que la location d'appareils de géolocalisation (GPS) est nécessaire pour cette surveillance;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par le conseiller Vincent Lanteigne et résolu à l'unanimité d'octroyer un contrat pour l'installation et la location d'équipement de géolocalisation pour les équipements de déneigement de la Ville, pour les saisons hivernales 2018-2019 à 2022-2023, à Focus gestion de flotte et carburant inc., le tout aux conditions de leur soumission du 13 septembre 2018.

La valeur approximative de ce contrat est de 9 067,50\$, taxes incluses, laquelle se ventile comme suit:

Installation des GPS (taux de 85\$ /hre + frais de déplacement)	3 080,00 \$
Location 2018	480,65 \$
Location 2019	961,30 \$
Location 2020	961,30 \$
Location 2021	961,30 \$
Location 2022	961,30 \$
Location 2023	480,65 \$

D'AUTORISER le directeur général à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents relatifs à ce contrat.

QUE les deniers requis au paiement de cette dépense soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-330-00-515 pour l'année 2018 et réservés au budget pour les années 2019 à 2023.

18-10-222 Octroi de contrat - Location bureau de chantier

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Philippe doit prolonger la location du bureau de chantier au garage municipal;

CONSIDÉRANT QUE cette location est nécessaire pour le maintien des bureaux administratifs à cet endroit ;

CONSIDÉRANT QUE la durée du bail est d'une période de 4 ans;

CONSIDÉRANT le règlement numéro 423 sur la gestion contractuelle qui stipule que tout contrat d'approvisionnement, de construction ou de service, dont la valeur n'excède pas 99 999 \$ peut être conclu de gré à gré;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par la conseillère Sylvie Messier et résolu à l'unanimité d'octroyer le contrat pour la location d'un bureau mobile, modèle QS1260, pour la période du 20 septembre 2018 au 19 octobre 2022, à Atco Structures & Logistics Ltd, le tout aux conditions de sa soumission portant le numéro 27373, datée du 25 septembre 2018.

La valeur approximative de ce contrat est de 38 487,88 \$, incluant les taxes.

D'AUTORISER le directeur général à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents relatifs à ce contrat.

QUE les deniers requis au paiement de cette dépense soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-311-00-511 et réservés au budget pour les années 2019 à 2023.

18-10-223 Octroi de contrat - Travaux de fondations granulaires et de pavage sur diverses rues - Appel d'offres GEN-2018-16

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Philippe a procédé, par appel d'offres public, à la demande de soumissions pour la réalisation de travaux de fondations granulaires et de pavage sur diverses rues;

CONSIDÉRANT QUE les soumissionnaires sont les suivants:

SOUSSIONNAIRES	MONTANT (\$) (taxes non incluses)	CONFORMITÉ
Univert Paysagement Inc.	426 167,50	conforme
MSA Infrastructures Inc.	537 621,15	conforme
R. Langlois Construction (1986) Inc.	563 676,85	non conforme

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par la conseillère Manon-Josée D'Auteuil et résolu à l'unanimité d'octroyer le contrat pour la réalisation de travaux de fondations granulaires et de pavage sur diverses rues, au plus bas soumissionnaire conforme, soit Univert Paysagement inc., aux prix unitaires soumissionnés, le tout aux conditions stipulées aux documents d'appel d'offres numéro GEN-2018-16 et à la soumission retenue.

La valeur approximative de ce contrat est de 426 167,50 \$, taxes non incluses.

D'AUTORISER le directeur général à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents relatifs à ce contrat.

QUE les deniers requis au paiement de cette dépense soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-320-00-711 où seront affectées, plus particulièrement, les sommes suivantes:

- 35 210 \$ provenant de garanties financières (avant taxes) versées pour la rue France et la rue Martin par deux promoteurs;
- 164 095 \$ provenant du surplus libre au 31 décembre 2017;
- 226 862,50 \$, subventionné dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018 (TECQ).

L'octroi du contrat pour le tronçon de la rue France demeure

conditionnel au dépôt de la garantie financière par le promoteur au plus tard, vendredi, le 12 octobre 2018.

SÉCURITÉ INCENDIE

Aucun point à l'ordre du jour.

PLANIFICATION ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

18-10-224 Dérogation mineure - DM-2018-052 – 16, rue Louis-Riel – implantation dérogatoire d'un pavillon (lot 2 713 912 du cadastre du Québec)

Avant le début des délibérations sur le prochain point, madame Sylvie Messier déclare qu'elle a un intérêt particulier dans la question qui sera prise en considération, soit le fait qu'elle est propriétaire de l'immeuble concerné par la demande de dérogation mineure.

a) Consultation du public sur cette demande:

L'objet de la demande de dérogation mineure DM-2018-052 est expliqué aux personnes présentes.

Madame la mairesse invite les personnes présentes à se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure concernant l'immeuble situé au 16, rue Louis-Riel.

Aucune intervention.

b) Décision du conseil:

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure concernant l'immeuble sis au 16, rue Louis-Riel sur le lot 2 713 912 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QU'UN avis a été affiché et publié en conformité avec le Règlement sur les dérogations mineures;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU)18-08-29-05 dossier DM-2018-052;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par le conseiller Dany Goyette et résolu à l'unanimité d'accorder la dérogation mineure pour l'immeuble sis au 16, rue Louis-Riel sur le lot 2 713 912 du cadastre du Québec, situé dans la zone H-302, ayant pour objet d'autoriser le maintien du pavillon implanté à une distance de 0,89 mètre du bâtiment principal et à une distance de 0,05 mètre d'une terrasse.

Madame Sylvie Messier s'est abstenue de participer aux délibérations et de tenter d'influencer le vote et de voter sur la question.

18-10-225 Approbation - Recommandations - Comité consultatif d'urbanisme (CCU) - Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

Il est proposé par la conseillère Manon-Josée D'Auteuil et résolu à l'unanimité d'approuver les recommandations du comité consultatif d'urbanisme (CCU) pour les demandes de permis assujetties au *Règlement 408 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale* (P.I.I.A.), conformément au procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 26 septembre 2018 selon ce qui suit:

PERMIS DE CONSTRUCTION				
No recommandation	Type de construction	Adresses et lots projetés	Zone concernée	Recommandation
18.09.26.09	Construction unifamiliale (H-1) isolée	590, rue de Gaulle Sud Lot 3 166 794	Zone H-18	Approuver la demande de permis de construction pour un bâtiment unifamilial isolé, et ce, selon les informations contenues à la grille d'analyse P.I.I.A.-2018-057.
18.09.26.10	Constructions unifamiliales (H-1) jumelées	445-449, rue Stéphane Lots projetés 6 274 817 et 6 274 818	Zone H-19	Approuver la demande de permis de construction pour des bâtiments unifamiliaux jumelés, et ce, selon les informations contenues à la grille d'analyse P.I.I.A.-2018-058.
18.09.26.11	Constructions unifamiliales (H-1) jumelées	255-259, rue Marthe Lots projetés 6 251 465 et 6 251 466	Zone H-19	Approuver la demande de permis de construction pour des bâtiments unifamiliaux jumelés, et ce, selon les informations contenues à la grille d'analyse P.I.I.A.-2018-059. Les cases de stationnement doivent être écartées à l'opposé du mur mitoyen et l'arbre existant coupé. Un nouvel arbre doit être planté au centre des deux aires de stationnement.
18.09.26.12	Constructions unifamiliales (H-1) jumelées	370-374, rue Marthe Lots	Zone H-19	Approuver la demande de permis de construction pour

		projetés 6 187 187 et 6 187 188		des bâtiments unifamiliaux jumelés, et ce, selon les informations contenues à la grille d'analyse P.I.I.A.- 2018-060 et conditionnellement à l'ajout d'une fenêtre latérale (sidelight) à la porte principale de chaque unité.
18.09.26.13	Constructions unifamiliales (H-1) jumelées	135-139, rue Deneault Lots projetés 6 274 867 et 6 274 868	Zone H-06	Approuver la demande de permis de construction pour des bâtiments unifamiliaux jumelés, et ce, selon les informations contenues à la grille d'analyse P.I.I.A.- 2018-061.
18.09.26.14	Constructions unifamiliales (H-1) jumelées	145-149, rue Deneault Lots projetés 6 274 869 et 6 274 870	Zone H-06	Approuver la demande de permis de construction pour des bâtiments unifamiliaux jumelés, et ce, selon les informations contenues à la grille d'analyse P.I.I.A.- 2018-062.
18.09.26.15	Constructions unifamiliales (H-1) jumelées	180-184, rue Lucien Lots projetés 6 273 697 et 6 273 698	Zone H-06	Approuver la demande de permis de construction pour des bâtiments unifamiliaux jumelés, et ce, selon les informations contenues à la grille d'analyse P.I.I.A.- 2018-063.
PERMIS D'AGRANDISSEMENT				
No recommandation	Type de construction	Adresses et lots projetés	Zone concernée	Recommandation
18.09.26.08	Unifamiliale isolée (H-1)	78, rue des Aubépines Lot 3 332 157	Zone H-11	Approuver la demande de permis d'agrandissement pour un bâtiment unifamilial isolé, et ce, selon les informations contenues à la grille d'analyse P.I.I.A.2018-055

CONSIDÉRANT la récente démission de monsieur Vincent Lanteigne, conseiller municipal, à titre de membre du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de nommer un nouveau membre au sein de ce comité;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par le conseiller Vincent Lanteigne et résolu à l'unanimité de nommer madame Sylvie Messier, conseillère municipale, membre du comité consultatif d'urbanisme, en remplacement de monsieur Vincent Lanteigne, pour la période du 1er octobre 2018 au 12 décembre 2019.

VARIA

Aucun point à l'ordre du jour.

INFORMATIONS DE MADAME LA MAIRESSE

Madame Beaulac informe les citoyens des divers dossiers et activités présentement en cours.

QUESTIONS DES GENS DE LA SALLE

15 personnes autres que celles mentionnées au début du procès-verbal ont assisté à la séance de conseil.

Madame Beaulac invite les citoyens présents à la période de questions.

La période de questions débute à 19 h 25.

LEVÉE DE LA SÉANCE

18-10-227 Levée de la séance

Il est proposé par la conseillère Sylvie Messier et résolu à l'unanimité que la présente séance soit levée à 19 h 40.

(s) Johanne Beaulac

(s) Manon Thériault

Mme Johanne Beaulac, mairesse

Me Manon Thériault, greffière